



Annecy Lac Pêche

PÊCHE DU BORD



AAPPMA Annecy Lac Pêche (ALP)
92 rue des Marquisats 74000 Annecy
Tél : 04 50 51 20 72

Ouvertures spécifiques

Salmonidés :

Du samedi 1er février 2025 au dimanche 19 octobre 2025 inclus

Brochets :

Du 1er janvier au 28 février 2025 inclus et du 26 avril 2025 au 30 novembre 2025 inclus

Autres espèces :

Du 1er janvier au 30 novembre inclus (sauf zones d'interdiction)

Taille minimum de certaines espèces

Truites : 50 cm

Corégones : 37 cm

Ombles chevalier : 30 cm

Brochets : 50 cm

Nombre de captures autorisées

8 salmonidés (ombles, corégones, truites) par jour, dont

4 au plus de chaque espèce

2 brochets par jour

Les lignes autorisées

La ligne banale, montée sur canne et munie de 2 hameçons ou 3 mouches artificielles maximum.

Son emploi est autorisé aux titulaires d'une carte de membre d'une association agréée (article 436-4 du code de l'environnement) à raison d'une seule ligne.

Les membres de l'AAPPMA « Annecy Lac Pêche » ont le droit d'utiliser 4 lignes de ce type simultanément, uniquement du bord.

L'une de ces 4 lignes peut être remplacée par une Gambe (10 hameçons maxi)

Tarif du bord 2025

Adhérent	Sans CPMA CPMA déjà acquittée	Avec CPMA Carte + CPMA
Annuelle adulte	59,30	100,50
Annuelle enfant 12 – 18 ans	23,80	30,00
Découverte - de 12ans	6,00	7,00
Découverte femme	21,80	41,00
Carte touristique		
Hebdomadaire	21,80	36,00
Journalier adulte	12,90	18,00
Journalier enfant -18 ans	-	8,90

